

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 19 janvier 2022

Ouverture d'un lieu d'accueil avec 80 places de mise à l'abri pour les plus fragiles sur le site de Broussais

La Ville de Nantes agit de manière volontariste pour la mise à l'abri des personnes les plus vulnérables sur le territoire, aux côtés de l'État dont c'est la compétence, et des associations. Cette action est déjà une réalité à Nantes et s'est concrétisée par de nombreux projets et initiatives. Avec l'appui du fonds métropolitain pour la mise à l'abri, voté en avril 2021, la Ville de Nantes a travaillé à un projet d'occupation du site de Broussais dont elle est propriétaire. Cette fin de semaine, un nouveau lieu d'accueil temporaire de 80 places y ouvre ses portes. En accord avec la ville, l'association ANEF-FERRER, porteuse d'un projet pour l'accueil de familles avec enfants et de mineurs non accompagnés en situation de recours, en assurera la gestion.

« Avec ce nouveau lieu d'accueil temporaire sur le site de Broussais nous tenons nos engagements, à savoir agir au quotidien pour l'inclusion et l'accès aux droits des plus vulnérables sur le territoire. Avec le départ du CREPS, nous avons voulu mettre en œuvre un projet de mise à l'abri. C'est tout naturellement que nous avons mis à disposition de l'ANEF-FERRER ces locaux disponibles pour que l'association puisse mettre en œuvre un projet pour l'accueil des plus fragiles. L'accompagnement social que propose l'association va dans le sens de nos ambitions : aider les personnes accueillies à retrouver un logement et plus largement à construire un nouveau projet de vie sur le long terme. » explique **Abbassia Hakem, adjointe en charge des solidarités et de l'inclusion sociale à la Ville de Nantes.**

Cette fin de semaine, un lieu d'accueil temporaire, d'une capacité de 80 places, ouvre ses portes sur une partie du site où se situait l'ancien Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) : le bâtiment principal du site de Broussais dans le quartier de Doulon-Bottière à Nantes, au 5 rue Gabriel Trarieux. Pour rappel, le CREPS a quitté ce lieu en décembre 2021 pour s'installer sur le site de la Babinière à La Chapelle-sur-Erdre.

Ce lieu accueillera les plus fragiles : 45 places pour les familles, et parmi elles des familles réfugiées, et des jeunes migrants en recours (35 places). Une entrée progressive dans les lieux aura lieu à partir de cette fin de semaine avec d'autres arrivées prévues le mois suivant. Les 35 jeunes seront accueillis sur place à partir du 21 janvier.

Yves Pascouau, conseiller municipal en charge de l'Europe, des migrants et des gens du voyage ajoute : « Mobilisée aux côtés de l'État et du Département, la Ville de Nantes a mis en place un accueil et un accompagnement social pour 35 jeunes migrants en recours depuis fin 2018. Cette action vient conforter l'engagement de la Ville, aux côtés des acteurs publics et privés du territoire, pour permettre l'intégration des personnes en situation de migration. Ce dispositif renforce l'accompagnement de jeunes, souvent éprouvés par des parcours difficiles, pour assurer leur intégration sociale. »

La Ville de Nantes et l'ANEF-FERRER ont signé une convention de mise à disposition des locaux, permettant à l'association de mettre en œuvre le projet. L'association est reconnue pour ses

compétences en termes d'accompagnement social des publics fragiles, familles avec enfants et mineurs isolés en recours.

L'ANEF-FERRER est une Association Loi 1901 dont l'objet, par des actions et des activités de prévention, de protection et d'éducation, est d'œuvrer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes : enfants, adolescents, adultes se trouvant en danger moral, physique, ou victimes d'exclusion. L'ANEF-FERRER est en permanence à l'écoute des besoins sociaux en Loire-Atlantique. L'expertise de ses 150 salariés est mobilisée pour répondre à l'ensemble des activités : Maison d'Accueil de Jour, Maisons d'enfants à caractère social, Centre d'hébergement et réinsertion sociale, Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, accueil et accompagnement de personnes réfugiées, actions d'insertion par le logement, service RSA, Lits Halte Soins Santé, Centre d'hébergement d'urgence, ...qui sont déployées particulièrement sur Nantes Métropole, mais aussi sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique. Les réponses à l'urgence et la mise à l'abri des populations sont des savoir-faire développés, reconnus et mis en œuvre dans la gestion de plusieurs dispositifs.

Sur place, en plus d'une mise à l'abri, l'association ANEF-FERRER proposera un accompagnement personnalisé de chacune des personnes accueillies, selon ses particularités et besoins, pour une continuité de parcours et l'aide à la construction d'un projet personnel durable. Le travail déjà entrepris avec les associations se poursuivra. C'est le cas par exemple pour l'association EGIDE qui mène des missions de suivi et d'accompagnement scolaire auprès des jeunes. Une équipe de travailleurs sociaux sera aussi présente au quotidien pour proposer un accompagnement social : accès aux droits, accession par le logement, etc. Il sera aussi possible de se restaurer sur place dans un espace réfectoire aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment.

Au regard de sa configuration, le lieu deviendra un lieu de rencontre, propice à une réelle mixité sociale entre les jeunes accueillis et les familles.

Ce lieu temporaire ouvrira ses portes à partir de mi-janvier 2022.

Bruno Bovar, président de l'ANEF FERRER précise : « *L'association ANEF-FERRER se félicite du soutien de la Ville de Nantes pour ce projet de mise à l'abri et d'accompagnement des plus précaires. Les locaux de Broussais mis à disposition sont adaptés à ce projet et permettront un accompagnement de qualité dans un parcours vers le logement et l'insertion sociale. Fort de notre expérience, nous veillerons à la parfaite intégration de cet accueil de familles avec enfants et de jeunes isolés dans le quartier.* »

Un engagement en matière d'urgence sociale

Dans un contexte de Plan hivernal, ce lieu d'accueil temporaire vient compléter des actions et projets entrepris depuis plusieurs années par la Ville de Nantes et Nantes Métropole pour la mise à l'abri des personnes les plus vulnérables :

- **Le fonds de lutte pour la mise à l'abri** adopté en avril 2021 : la métropole dédie 1 % de son budget à la lutte contre le mal logement avec une montée progressive chaque année pour atteindre 10 M€ pour l'année 2026. À ce fonds s'ajoutent d'autres moyens financiers mis en place comme l'aide à la pierre ou le financement d'opérations de mise à l'abri. Par exemple, dans le cadre de ce fonds, 30 jeunes migrants non accompagnés, et en situation de recours pour faire reconnaître leur minorité, ont été mis à l'abri temporairement par la Ville de Nantes dans des locaux inoccupés au Cardo à Orvault, entre les mois d'août et décembre 2021 (en lien avec les associations Médecins du Monde, Une Famille, Un Toit, Les Eaux Vives Emmaüs, Égide Solidarité et Aurore ainsi que la Ville d'Orvault).

- **L'ouverture d'un foyer rue de Gigant à Nantes à destination des femmes seules et avec enfants** : ce projet temporaire de 40 places est ouvert depuis mi-décembre 2021, jusque fin mars 2022, dans l'ancien foyer de jeunes travailleurs fermé en septembre 2021.

- **L'ouverture des 5Ponts** : ce projet, né de la volonté de l'association Les Eaux Vives Emmaüs, a ouvert ses portes en 2021 sur l'île de Nantes pour l'accueil, la santé et l'insertion des plus démunis, en complémentarité des équipements municipaux et associatifs déjà présents. La Ville de Nantes soutient ce projet qui propose en un site tous les services adaptés aux besoins d'urgence (accueil, hébergement, restauration), tout en accompagnant les personnes hébergées vers l'insertion.

- **La mise à disposition de l'auberge de jeunesse** : en juin 2020, la Ville de Nantes a mis à la disposition de l'État, à titre gracieux, l'ancienne Auberge de jeunesse, située près de la Manufacture,

soit au total, 120 places dans les locaux, qui accueillait jusqu'alors la fédération des Auberges de Jeunesse, pour accueillir des personnes sans abris, notamment migrantes, dans l'attente de leur orientation vers les dispositifs nationaux d'hébergement pérenne.

D'autres places ont été mises à disposition par la Ville, notamment sur le site de l'ancienne Caserne Mellinet, et dans le dispositif « Logement Villes réfugiés ».

- **Le Centre d'Hébergement des Réfugiés** : ce centre provisoire d'hébergement, géré par le CCAS comprend 124 places, dont 2/3 de personnes originaires d'Afghanistan.

Enfin, à partir du 26 janvier 2022, **la Ville de Nantes organise les Assises des nouvelles solidarités**. De mi-janvier à mi-juin 2022, cette démarche de dialogue citoyen aura pour objectifs de lutter contre l'isolement social et la précarité et d'améliorer durablement les conditions de vie à Nantes. Pour plus d'informations : <https://www.assises-solidarites.fr/>